

**Subventions exceptionnelles au titre de l'animation sportive des quartiers bisontins**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 1996, les subventions suivantes aux associations et organismes désignés ci-après :

* Club de Football Clairs-Soleils	2 000 F
* Club de Hand-Ball Clairs-Soleils	2 000 F
* Association de Tae Kwon Do Clairs-Soleils	5 000 F
* Club Satellite Basket-Ball Clairs-Soleils	5 800 F
* Club Satellite Boxe	6 000 F
* Association Amitié	12 000 F
* Football Club Planoise	5 000 F
* A.S. Palente-Orchamps	7 000 F
* C.P.B.	2 000 F
TOTAL	<u>46 800 F</u>

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions. En cas d'accord, cette dépense sera prélevée sur l'imputation budgétaire 92.251.65748 - code projet 95021 code service 20300 du Budget Primitif 1996.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la répartition proposée.

*Visa préfectoral du 2 juillet 1996.*